

Affiché le 20/07/2017

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2017 – 091 -. du 27 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 19 juin 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes P TARD – J LECERF -D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. GOUBET – D. TABARY – M. GORGUET – N. CARON – F DEHON.

MM. B. DE REU – G. POUILLAUE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – R LELEU -P. GORGUET – B. BRONNIART – J C CODEVELLE - J WEEEXSTEEN - C. TABARY – J.N. MENAGE – F SELLIER - H COPIN – B DUVERGE – M FLAHAUT – L ANTINORI – J L TAZBARY – J CAPELLE - D BASSEUX – B HIEZ - G. TRANNIN – D. DELEPLACE – M LALISSE.- - J. VASSEUR – M. POUILLAUE – J P BOUSSEMARD – J. DESCAMPS – C. DAMBRINE – J L CANDAT – L GUISE.

Mme G WATSON, absente et excusée a été suppléée par M M CANNONNE
M. G. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS
M. J WEEEXSTEEN, absent et excusé, a été suppléé par à Mme I DEMAY
M. H COPIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. LOCQUET
M J L TABARY, absent et excusé a été suppléé par M F DERUE
M B HIEZ, absent et excusé a été suppléé par M Ch DESCAMPS
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET
M. M LALISSE, absent et excusé a été suppléé par Mme Ch LECTEZ
M. J VASSEUR, absent et excusé a été suppléé par Mr J Y HARMEGNIES
M. J P BOUSSEMARD, absent et excusé a été suppléé par Mr E DUFLOS

Mme P TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme A M BARBIER
M. R LELEU, absent et excusé, a donné pouvoir à M.Ph LEFORT
M.F SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G DUE.

Objet : TEPCV - 2^{ème} édition du salon Habiter Mieux.

La séance ouverte, Monsieur Le Président précise que le Salon Habiter Mieux a été organisé dans le cadre de l'opération Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) pour permettre aux habitants de prendre connaissance des résultats de la thermographie aérienne.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de renouveler cette opération pour une 2^{ème} édition qui pourrait se tenir du 29 septembre au 1^{er} octobre 2017 à l'Espace Isabelle de Hainaut à Bapaume.

Monsieur le Président précise que cette nouvelle édition réservera une grande partie de l'espace aux artisans de la Communauté de Communes du Sud-Artois. Les artisans qui sont sollicités pour tenir un stand devront au moins exercer l'une des activités suivantes : Isolation des murs et planchers bas / Isolation du toit / Fenêtres, volets, portes extérieures / Ventilation / Chaudière

condensation ou micro-cogénération gaz ou fioul / Chauffage et/ou eau chaude au bois / Equipements électriques hors ENR : chauffage, eau chaude, éclairage / Pompe à chaleur / Panneaux photovoltaïques.

Monsieur le Président précise que des espaces modulables (9m², 12m², 15 m² ou 18 m²) leurs seront proposés pour leur permettre de présenter leurs métier et activité.

Monsieur le Président propose de mettre en place un droit d'inscription pour les artisans intéressés et d'éditer un guide du salon avec l'ensemble des encarts publicitaires des artisans participants qui sera diffusé toutes boites.

Monsieur le Président propose de fixer les tarifs d'occupation des stands de la 2ème édition du salon Habiter Mieux de la façon suivante :

- 150 € pour un stand de 9m²,
- 200 € pour un stand de 12 m²,
- 250 € pour un stand de 15 m²
- 300 pour un stand de 18m².

Monsieur le Président présente également le projet de déploiement d'une exposition appartenant au Centre Ressource du Développement Durable (CERDD) intitulée « + 2°C ? Le changement climatique près de chez vous ». Cette exposition projette les effets du réchauffement climatique pour notre région et décline les changements qui interviendraient d'ici à 2050.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver la mise en place de la seconde édition du Salon Habiter Mieux ;
- d'approuver les tarifs d'occupation des stands ;
- d'approuver la location auprès du CERDD de l'exposition « + 2°C ? Le changement climatique près de chez vous » ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document en vue d'assurer la bonne organisation de la 2^{ème} édition du salon Habiter Mieux ;
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget de l'intercommunalité ;
- de procéder aux mesures de publicité nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 27 juin 2017 et transmission
en Préfecture le 27 juin 2017

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

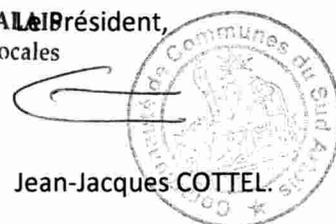


PREFECTURE DU PAS DE CALAIS Président,
Direction des Collectivités Locales

18 JUL. 2017

ARRIVÉE

Jean-Jacques COTTEL.



2017--091.. - 27/06/2017

TEPCV - 2ème édition du Salon Habiter Mieux